



De nouvelles sources pour l'histoire de la seigneurie rurale médiévale : remarques sur les méthodes actuelles d'édition et d'analyse des censiers en Allemagne

Julien Demade

► To cite this version:

Julien Demade. De nouvelles sources pour l'histoire de la seigneurie rurale médiévale : remarques sur les méthodes actuelles d'édition et d'analyse des censiers en Allemagne. Bulletin d'information de la Mission Historique Française en Allemagne, 2004, 40, pp.119-132. halshs-00005159

HAL Id: halshs-00005159

<https://shs.hal.science/halshs-00005159>

Submitted on 8 Feb 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

De nouvelles sources pour l'histoire de la seigneurie rurale médiévale : remarques sur les méthodes actuelles d'édition et d'analyse des censiers

JULIEN DEMADE

Si l'on pouvait lire en France il y a quelques années de cela un plaidoyer en faveur de l'édition de sources d'histoire rurale médiévale¹, ce n'est certes pas en Allemagne, où l'activité d'édition dans ce domaine ne faiblit pas, qu'un tel appel serait de mise – ce qui forme un curieux contraste avec la nette décroissance des études portant sur de tels sujets. Traditionnellement les documents privilégiés par les éditeurs allemands ont été d'une part les *Weistümer*, d'autre part les censiers², au détriment et des comptes³ et des registres des justices rurales (gracieuses comme contentieuses). Si les *Weistümer* inédits sont désormais relativement rares en raison du grand intérêt porté à ce type de documents par une historiographie germanophone accordant une très grande importance au normatif⁴, seule une petite partie des censiers a fait l'objet d'éditions, en raison et du très grand nombre de ces documents⁵ et (par comparaison avec les *Weistümer*) de leur ampleur. Un vaste champ est donc, dans ce dernier domaine, ouvert aux éditeurs, dont ils ne manquent pas de tirer parti, en suivant toutefois pour ce faire des options très différentes, que manifestent parfaitement les deux éditions qui sont l'objet de cette note

¹Mathieu ARNOUX, Ghislain BRUNEL, « Réflexions sur les sources médiévales de l'histoire des campagnes. De l'intérêt de publier les sources, de les critiquer et de les lire » in : *Histoire et sociétés rurales*, 1 (1994), p. 11-35.

²Pour l'édition des censiers, la présentation la plus récente, mais certes pas la plus limpide (ne serait-ce que parce que l'auteur confond les terriers, extrêmement rares dans le domaine germanique, avec les censiers), est : Walter BRUNNER, « Les terriers allemands et autrichiens : panorama et méthodes d'édition » in : Ghislain BRUNEL, Olivier GUYOT-JEANNIN, Jean-Marc MORICEAU (dir.), *Terriers et Plans-Terriers du XIIIe au XVIIIe siècle. Actes du colloque de Paris (23-25 septembre 1998)*, Paris (Bibliothèque d'Histoire Rurale, 5 = Mémoires et Documents de l'Ecole des Chartes, 62), 2002, p. 37-64.

³Pour une belle exception récente, dans une collection qui jusque là privilégiait les censiers – mais justement l'éditeur est israélien : Michael TOCH (éd.), *Die ältesten Rechnungsbücher des Klosters Scheyern (1339-1363)*, München : Beck (Quellen und Erörterungen zur bayerischen Geschichte, N.F. 36-3), 2000.

⁴On en est donc plutôt au stade de la réalisation de nouvelles éditions de documents édités selon des normes qui ne correspondent plus aux critères actuels de la scientificité – tout particulièrement le corpus gigantesque rassemblé par les Grimm (Jacob GRIMM, Ernst DRONKE, Georg Ludwig von MAURER, Richard SCHROEDER (éd.), *Weistümer*, 7 t., 1840-1878, 1957²). Pour un exemple récent d'une telle réédition : Joseph MORSEL, « Le prélèvement seigneurial est-il soluble dans les *Weistümer* ? Appréhensions franconiennes (1200-1400) » in : Monique BOURIN, Pascual MARTINEZ SOPENA (dir.), *Pour une anthropologie du prélèvement seigneurial dans les campagnes médiévales (XIe-XIVe siècles) : Réalités et représentations paysannes. Colloque tenu à Medina del Campo du 31 mai au 3 juin 2000*, Paris : Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 68), 2004, p. 155-210.

⁵Un recensement à peu près exhaustif pour l'évêché de Wurtzbourg en a dénombré plus de 450 antérieurs à 1525 : Enno BÜNZ, Dieter RÖDEL, Peter RÜCKERT, Ekhard SCHÖFFLER (éd.), *Fränkische Urbare. Verzeichnis der mittelalterlichen urbariellen Quellen im Bereich des Hochstifts Würzburg*, Neustadt an der Aisch : Degener (Veröffentlichungen der Gesellschaft für fränkische Geschichte, X-13), 1998.

critique⁶. Cette opposition dans les choix éditoriaux remonte aux origines, dans les années 1900, de l'édition scientifique des censiers, en l'occurrence aux principes d'édition énoncés par les deux historiens germanophones qui, en la liant à la *Landesgeschichte*, ont véritablement fondé dans le domaine germanique l'histoire économique médiévale : Karl Lamprecht et Alfons Dopsch. Si pour ce dernier l'édition de sources économiques ne se concevait pas sans de copieuses introductions analysant (notamment au travers de cartes et, surtout, de tableaux quantitatifs) leur contenu, pour le premier par contre les introductions devaient se borner à la présentation des caractères externes des documents. Cette opposition, pour avoir perdu le substrat politico-institutionnel qui sans nul doute a contribué à la cristalliser (le Prussien protestant contre l'Autrichien catholique), n'en a pas moins perduré grâce à sa transformation, ces deux options reflétant aujourd'hui l'opposition entre des éditions qui visent avant tout à servir l'histoire économique et sociale, et celles qui se comprennent comme les auxiliaires de cette *Besitzgeschichte* qui est l'une des principales formes de la *Landesgeschichte*. Il est d'ailleurs intéressant de noter que cette reformulation des enjeux de l'opposition n'était nullement contenue, fût-ce virtuellement, dans son expression première, puisque l'on ne saurait certes dire que Karl Lamprecht délaissait l'histoire économique au profit de la collation des biens et prérogatives de lignages ou d'institutions ecclésiastiques.

La thèse de Wolfgang Wagner est un modèle d'édition et, surtout, d'analyse de censier. Son travail porte sur une seigneurie laïque centrée sur Passau, soit les confins bavaro-tchèques, seigneurie élevée en 1280 au rang de comté, et intégrée à partir de 1375 au landgraviat de Leuchtenberg (situé lui dans le Haut-Palatinat, également aux frontières du royaume de Bohême, mais avec une solution de continuité par rapport au comté de Hals). Cette intégration a provoqué une forte transformation du comté, par ventes et achats massifs de fiefs, mais aussi par création systématique de villes ; le censier de 1395 édité par W.W. se situe à la fin de cette évolution correspondant à un recentrage du comté sur quelques zones, en lieu et place de la dispersion antérieure de ses possessions.

Le document est complexe puisqu'il est organisé en fonction des quatre *Herrschaften* (chacune centrée sur un château) entre lesquelles se divise le comté (elles-mêmes subdivisées en *Ämter*), or les principes de rédaction du censier ont varié selon les châtelainies – ce qui montre que les responsables de la rédaction étaient les officiers à la tête des *Herrschaften*. Document d'autant plus complexe d'ailleurs que pour partie au moins il n'est que la copie de censiers antérieurs, qui portaient non sur l'ensemble du comté mais sur chaque *Herrschaft*⁷. Il est malheureusement impossible de dire si cette

⁶Josef KLOSE (éd.), *Die Urbare Abt Hermanns von Niederalteich*, 2 t., München : Beck (Quellen und Erörterungen zur bayerischen Geschichte, N.F. 43), 2003, 1101 p., VIII pl., 88 €. Wolfgang WAGNER (éd.), *Das älteste Salbuch der Grafschaft Hals : Edition und Analyse*, Passau : Dietmar Klinger (Neue Veröffentlichungen des Instituts für ostbairische Heimatforschung der Universität Passau, 50), 2003, 389 p., 29.80 €.

⁷Il nous semble donc, au rebours de l'interprétation de W.W., que si le prologue du censier affirme que *ditz puech, das geschriben ist aus yedes Mannes Munnd, was Ir yegklicher ierlich der herrschaft schuldlig ist zugeben*, ce n'est pas que l'on aurait été contraint, faute de scripturalisations antérieures des droits seigneuriaux, de faire appel au savoir des tenanciers : il s'agissait plutôt de leur faire explicitement reconnaître ce dont ils

hétérogénéité dans les modes de rédaction des différentes parties se reflétait dans le *codex* lui-même (si par exemple on n'avait fait que relier ensemble des cahiers rédigés par des mains différentes), puisque le document n'est connu que par une copie du XVI^e siècle, effectuée selon toute vraisemblance au moment où le comté est passé aux mains des ducs de Bavière (1517).

L'importance de cette édition vient de la nature laïque de la source, dans la mesure d'une part où les censiers de nobles bavarois sont rares⁸, et où d'autre part les efforts d'édition se sont, en Bavière, concentrés sur les censiers monastiques⁹. C'est dire que, si l'on affirme souvent que l'analyse des seigneuries ne peut se passer d'une typologie des seigneurs dans la mesure où leur nature impliquait des formes d'organisation et de prélèvement différentes, la documentation éditée manque pour aller au delà de ces idées générales. Or ce plus ancien censier conservé du comté de Hals a justement le mérite de présenter avec une netteté particulière les caractéristiques spécifiques des seigneuries laïques, ou plutôt des seigneuries de grands nobles titrés.

Les comtes de Hals tirent leurs revenus de deux ensembles nettement distincts aussi bien pour ce qui est de leur assise géographique que relativement à leur origine, leur nature « juridique », l'organisation seigneuriale des cellules rurales de production ou à l'économie du prélèvement. Hals en effet se situe au contact d'une part de la fertile plaine danubienne, dont les potentialités céréalières ont été exploitées depuis l'époque romaine, et d'autre part du *Bayerischer Wald*, moyenne montagne de sols pauvres pour l'essentiel boisés, qui n'a véritablement fait l'objet d'une colonisation agricole qu'à partir du Moyen Âge central. Cette colonisation a pour l'essentiel été organisée par les seigneurs laïques, parmi lesquels les comtes de Hals, qui y installent le principal pôle de leur pouvoir (60% des tenures sur lesquelles ils ont des droits s'y situent), moins d'ailleurs à proximité immédiate du château qui donnera son nom au comté, qui était proche du Danube, qu'au plus profond de cette zone reculée (soit leur *Herrschaft* de Bärnstein, pour les localités de laquelle ce censier représente souvent la première mention connue, et qui regroupe 45% de leurs tenures) – preuve que les comtes sont des tard-venus dans cette entreprise de colonisation. Ce caractère tardif de la constitution de leur seigneurie est toutefois loin de ne représenter que des désavantages, dans la mesure où il permet l'établissement de structures plus simples que celles qui prévalent dans l'*Altsiedelland* : large absence de la concurrence d'autres seigneurs (dans l'un des *Ämter* de Bärnstein les comtes ont en moyenne une dizaine de tenures dans chacune des localités où ils sont possessionnés, tandis que dans les villages cisdanubiens

étaient redevables (selon un mécanisme identique à celui des *Weistümer*, et qui ferait également penser aux terriers de pays d'oc et aux *capbreus* catalans si notre document n'était dépourvu de tout signe d'authentification).

⁸Quoique le plus ancien censier laïque d'Allemagne (1166) soit bavarois : Elisabeth NOICHL (éd.), *Codex Falkensteinensis : die Rechtsaufzeichnungen der Grafen von Falkenstein*, München : Beck (Quellen und Erörterungen zur bayerischen Geschichte, N.F. 29), 1978.

⁹Cette tradition remonte aux *Monumenta Boica*, dont les 27 premiers volumes, publiés entre 1763 et 1829, étaient exclusivement consacrés aux monastères. Elle a été poursuivie par la collection des *Quellen und Erörterungen zur bayerischen Geschichte*, lancée en 1856, qui à partir de 1927 et plus encore 1952 s'est pour l'essentiel consacrée à l'édition des plus anciens censiers monastiques (au total 17 publications, dont 14 consacrées à des institutions ecclésiastiques).

ils n'en possèdent que trois, ce qui signifie concrètement que de nombreux autres seigneurs y exercent également des droits), structures uniformes de prélèvement rendues possibles par l'uniformité des cellules d'exploitation agricole (toujours dans le même *Amt*, le censier ne mentionne que des *Lehen*, qui doivent tous exactement les mêmes redevances), prélèvement presque exclusivement monétaire (ce qui renvoie certes à la médiocrité de la céréaliculture dans cette zone agronomiquement marginale, mais rend le prélèvement plus aisé).

Les comtes toutefois ont su ne pas rester limités à cette zone ingrate, et s'étendre dans la plaine danubienne – ce qui n'était de premier abord nullement évident dans la mesure où celle-ci formait un espace déjà structuré par de puissantes et anciennes seigneuries. Les comtes en effet ont su profiter du fait que l'une de ces seigneuries était l'archevêché de Bamberg, qui possédait là, fort loin de ses bases franconiennes (Bamberg se trouve à 250 kilomètres), de vastes biens (reçus de l'empereur), gérés soit directement soit par l'entremise de monastères fondés par l'archevêque ; étant donnée la distance, Bamberg ne pouvait ni assurer soi-même la protection de ces biens, ni résister à l'imposition d'une protection extérieure, d'une avouerie, et les comtes de Hals surent devenir les avoués aussi bien de Bamberg directement, que des *Eigenklöster* bambergeois. Ainsi était constitué le second pôle de leur pouvoir, pouvoir exercé dans des conditions complètement différentes puisque les tenures sur lesquelles les comtes avaient en tant qu'avoués le droit de prélever le *Steuer* (essentiellement, mais pas uniquement, monétaire) continuaient par ailleurs à devoir des redevances à leur seigneur ecclésiastique ; d'autre part, les structures agraires étaient autres, caractérisées par une hiérarchisation forte des exploitations, depuis l'*Amthof* héritier de la *curia* carolingienne jusqu'aux *Sölden* quasiment dépourvues de terre, en passant par les manses (*Huben*) – structures d'exploitation agricole auxquelles correspondaient des formes de prélèvement elles aussi héritées (importance du prélèvement en nature, corvées), quoique déjà profondément remaniées (l'exploitation directe de réserves semble rare sinon inexistante, souvent remplacée par le métayage).

Cette dichotomie simple, caractéristique du Moyen Âge central, ne vaut cependant plus complètement à l'époque de la rédaction du censier, dans la mesure où les landgraves de Leuchtenberg, après que le comté est entré en leur possession en 1375, ont été soucieux de renforcer leur implantation dans la plaine danubienne, c'est-à-dire de n'y plus seulement percevoir les droits d'avouerie en devenant également « seigneurs fonciers » (la distinction entre ces deux types de prérogatives sur les tenures correspond dans le censier à l'opposition *Vogtei/Urbar*). Ceci leur fut possible parce que dans les mêmes années l'archevêque de Bamberg et son chapitre cathédral étaient soucieux de se séparer de leurs possessions lointaines afin de pouvoir se consacrer à la constitution d'un *Territorium* cohérent en Haute-Franconie. L'acquisition des tenures bambergeoises sur lesquelles pesait déjà l'avouerie comtale eut pour conséquence un recentrement partiel des possessions comtales sur la plaine danubienne, ainsi qu'une diminution de la part des revenus tirée de tenures sur lesquelles ne pesait que l'avouerie (pour les redevances monétaires, leur part passe de 50 à 30%).

La longue analyse (180 pages) que consacre W.W. au censier qu'il édite (125 pages) se signale par sa précision, sa prudence¹⁰ et, fait notable dans l'historiographie médiévale allemande, par son souci de la quantification¹¹ ; le volume est complété par des cartes (malheureusement limitées au repérage des localités mentionnées par le censier), des planches de fac-similés, et un index des noms de personnes, de lieux, et des matières.

L'édition que donne Josef Klose des censiers des bénédictins de Niederalteich datant de l'abbatiate d'Hermann (1242-1273) renvoie à des choix tout différents de ceux de W.W. J.K. publiant son édition dans la collection des *Quellen und Erörterungen zur bayerischen Geschichte*, dont les principes éditoriaux se rattachent à l'école de Lamprecht, il ne pouvait fournir une analyse de ses documents : aussi bien cela aurait-il sans doute excédé ses forces, la seule réalisation de sa colossale édition lui ayant déjà pris pas moins de trente-trois années ! La tâche aussi bien était malaisée puisqu'il s'agissait d'éditer cinq forts manuscrits, largement semblables mais ne cessant de varier dans le détail ; tâche par ailleurs d'autant plus ardue que J.K., selon les principes de la collection, se devait non seulement d'identifier tous les lieux et toutes les personnes, mais aussi de rassembler à leur propos dans la documentation antérieure à ses censiers (exclusivement des chartes) toutes les informations pertinentes. Dans ce type d'édition donc, l'essentiel du travail porte sur les notes, dont chacune représente une parcelle de *Besitzgeschichte* ou de prosopographie, et où l'éditeur déploie une impressionnante érudition¹².

Cette édition est doublement exceptionnelle. D'une part parce qu'elle porte sur des censiers qui sont parmi les plus anciens de Bavière, et qui sont sans conteste les plus importants de leur époque, par leur ampleur comme par leur précision¹³. D'autre part parce qu'en raison même de cette importance les responsables de la collection ont donné la priorité à l'édition de ces censiers par rapport à celle des chartes de ce même monastère – décision qui, dans une historiographie allemande qui reste, au niveau de l'édition comme à celui de l'analyse, profondément marquée par le statut privilégié donné à la charte face à tout autre type de documentation, représente une exception notable (ce d'autant plus que

¹⁰ Ainsi sur le problème central du statut des tenures, à propos duquel le censier est très peu loquace : la présence parmi les redevances de nombreuses tenures du droit appelé *Stift* amène à penser que l'accensement est (comme souvent en Bavière à cette époque) annuel et non pas héréditaire ou viager. W.W. se garde cependant de tirer la conclusion complémentaire selon laquelle les tenures qui ne doivent pas ce prélèvement seraient elles concédées en viager ou héréditairement.

¹¹ On regrettera toutefois qu'une attention plus grande n'ait pas été consacrée aux problèmes métrologiques, l'incapacité à les résoudre ayant pour conséquence l'impossibilité d'agrégier les données. Avec les précautions d'usage, il eût été nécessaire, faute apparemment de documentation médiévale, d'utiliser des sources d'époque moderne pour résoudre ces questions.

¹² Au contraire des notes de W.W., qui se contentent d'identifier les localités.

¹³ Pour chacune des *curiae* qui est à la tête d'un *officium* est précisé non seulement l'ampleur de ses terres dans chacune des trois soles (ainsi que la superficie de ses prés et la nature de ses droits forestiers), mais également les biens meubles qui lui permettent de fonctionner (*berihung* : quantité des différents types de grains pour les semailles, petit et gros bétail, réserves de foin, outillage). Nettement plus exceptionnel dans cette région, pour un finage sont décrites toutes les parcelles, avec leur superficie et leurs confronts. Enfin, Hermann a fait recopier dans ces censiers le *Breviarium Uroldi*, célèbre liste établie vers 790 des donations faites au monastère depuis sa fondation en 741, soit l'un des plus anciens *Traditionsbücher*.

le corpus des chartes de Niederalteich est tout aussi exceptionnel que celui de ses censiers dans la mesure où de l'abbatiate du même Hermann date le plus ancien registre de chancellerie bavarois¹⁴). On ne peut donc que se réjouir de l'édition d'un ensemble documentaire aussi exceptionnel, qui est l'un des rares témoins de la transition, particulièrement tardive dans l'espace germanique, entre le grand domaine biparti et le système seigneurial. Qu'une telle édition ait été absolument nécessaire au progrès de la recherche, en témoigne le fait que cette source, pour essentielle qu'elle fût, n'a fait l'objet que d'études fort rares, et anciennes¹⁵ : espérons que son édition obligera à ne plus différer plus longtemps son étude !

Toutefois, les choix opérés par J.K. dans son édition ne sont pas sans poser problème, mais pour le percevoir il convient tout d'abord d'esquisser les difficultés auxquelles il était confronté¹⁶. Le premier de ces problèmes tient au corpus qu'il s'est donné pour tâche d'éditer. De l'abbatiate d'Hermann datent trois *codices* et deux cahiers aux contenus proches. Dans le premier *codex* ont été recopiées, dès le début de l'abbatiate d'Hermann en 1242 et jusque 1253, les descriptions, fournies par les responsables locaux de la gestion des biens monastiques, des tenures qui relevaient de leur office – copie effectuée sans mise en ordre géographique, sans doute parce que l'on y procédait au fur et à mesure que de telles descriptions arrivaient au monastère. À partir de 1254 ces copies cessent parce que cette année est établi un second *codex*, qui lui regroupe selon une systématique géographique ces descriptions ; enfin, à partir de 1270 est rédigé un troisième *codex*, sur la base du second mais en intégrant les multiples additions et corrections qui y avaient été portées, ainsi qu'en appliquant à cette matière une organisation géographique largement différente. Quant aux deux cahiers, il s'agit de copies de parties du second *codex*, contemporaines de la rédaction de ce dernier (elles ne reprennent pas les corrections ultérieures), mais qui en transforment l'organisation géographique. La seconde difficulté tient au contenu des manuscrits. En effet, les *codices* ont fait fonction non seulement de censiers mais également de cartulaires : dans le premier étaient recopiées au fur et à mesure de leur émission les chartes abbatiales, qui se retrouvaient ainsi parmi les copies des listes de biens fournies par les officiers locaux ; tandis que la seconde partie du deuxième *codex* était tout entière consacrée à la copie de chartes dont nos bénédictins étaient les destinataires (chartes dont les plus anciennes remontent à Charlemagne) ; enfin, ce même *codex* comprend dans sa première partie (consacrée au censier) un nombre considérable de chartes en additions marginales – de même, quoiqu'à un moindre degré, dans le troisième *codex* ainsi que dans les deux cahiers.

J.K. a opéré, par rapport à ces cinq documents, deux choix fondamentaux, dont le dénominateur commun, faussement évident, est de considérer que l'essentiel, ce qu'il s'agit donc d'éditer, ce sont les textes qu'ils nous livrent (ou plutôt seulement certains d'entre eux), abstraits des manuscrits dans lesquels ils se trouvent, c'est-à-dire abstraits de leur contexte. Le premier de ces choix, qui renvoie à

¹⁴Ce qui nous vaut la conservation, pour son abbatiate, de 577 chartes émises par l'abbaye – à comparer avec les 123 chartes connues pour les abbatiats antérieurs depuis la fondation du monastère en 741.

¹⁵Sigmund Herzberg-Fränkell en 1911, Philippe Dollinger en 1949.

¹⁶Ce qui n'était pas le cas de W.W., aux prises avec un seul manuscrit.

toute la pesanteur de la tradition diplomatique, consiste à opérer un départ strict entre les chartes et le reste, reste défini donc négativement et regroupé sous l'appellation floue d'« entrées de censiers » (*Urbareinträge*)¹⁷ ; le fait que les rédacteurs des manuscrits aient jugé nécessaire de regrouper ces documents, soit d'emblée soit par le biais d'additions, est donc considéré comme non pertinent pour leur édition, faite de manière strictement séparée¹⁸. Le second choix ressortit d'une considération d'ordre plus pratique : dans la mesure où les leçons des différents manuscrits sont largement semblables, puisque c'est plus l'ampleur et l'organisation de ces manuscrits qui diffèrent, J.K. a choisi de les considérer comme un tout, dont chacun des manuscrits ne représenterait qu'une variante ; et il a pris pour base de son édition le premier *codex*, les leçons des autres documents n'étant mentionnées que lorsqu'elles s'en écartent.

Toute la question est alors de savoir si l'on n'a à faire ici qu'à des choix de technique d'édition, ou bien si plus fondamentalement de tels choix n'engagent pas toute une vision du fonctionnement de la société médiévale – le problème étant que l'édition, à la fois par sa commodité d'utilisation ainsi que par le fait qu'elle n'est souvent considérée que comme un problème technique, aboutit à une réification de cette vision, qui ainsi s'impose à l'ensemble des utilisateurs de l'édition. À notre sens, le biais fondamental qu'impose J.K. à la documentation qu'il édite¹⁹ consiste à ne la considérer que comme un ensemble de *textes*²⁰, auxquels les formes spécifiques de leur tradition n'apportent rien²¹ – des textes donc dont le contexte, puisqu'il n'importe pas, peut être allègrement démembré (chartes ici, censiers là ; telle partie du censier ici, telle autre qui pourtant la suit immédiatement dans l'un des manuscrits, en un tout autre endroit de l'édition²²). Derrière ce biais gît l'idée que la signification des documents leur vient de, et ne leur vient que de, leur signifiant linguistique, et non pas également de leur forme ; plus encore : que leur forme concrète est en fait un obstacle à leur compréhension, qu'il

¹⁷Le caractère purement négatif de la définition de cet ensemble fait qu'il comprend aussi bien des listes d'imposition au profit de tiers, un livre de fiefs, des dispositions juridiques (par exemple sur le statut des enfants illégitimes), de simples notations pratiques (ainsi sur le meilleur moment auquel opérer les coupes de bois) ou un registre de dettes.

¹⁸D'autant plus strictement séparée que justement ces chartes ne sont pas encore éditées, et ne paraissent pas devoir l'être dans un futur proche puisque leur meilleur connaisseur, J.K. lui-même (qui leur avait consacré sa thèse en 1965), est désormais à la retraite.

¹⁹Précisons que notre critique n'est en rien *ad hominem*, J.K. ne faisant que suivre les principes (établis il y a plus d'un demi-siècle) de la collection dans laquelle il publie son édition.

²⁰Pour la critique de l'emploi irréflechi de la notion de « texte » relativement à la documentation médiévale, voir : Ludolf KUCHENBUCH, Uta KLEINE (dir.), *'Textus' im Mittelalter. Komponenten und Situationen des Wortgebrauchs im schriftsemantischen Feld*, Göttingen : Vandenhoeck und Ruprecht (Historische Semantik), à paraître.

²¹Classiquement la tradition n'est étudiée que pour ce qu'elle pourrait retrancher au texte, c'est-à-dire pour l'écart qu'elle pourrait introduire par rapport à la leçon originelle.

²²Le choix de ne structurer l'édition qu'en fonction de l'organisation du premier *codex* revient à ignorer que l'effort principal des rédacteurs des différents manuscrits a consisté non en un accroissement de l'information mais en sa réorganisation en fonction de critères géographiques. Non seulement donc ce choix ferme aux utilisateurs de l'édition l'accès à tout ce que ces documents révèlent des conceptions médiévales de l'espace et des tentatives seigneuriales de le maîtriser intellectuellement (et ceci d'autant plus que justement le manuscrit choisi comme base de l'édition est le seul des cinq où la succession des blocs de possessions ne soit due qu'au hasard), mais il revient à ignorer la raison même qui a généré l'existence d'un ensemble documentaire aussi exceptionnel, ces différentes recopies du même.

convient de lever par l'édition. La conception sous-jacente est profondément idéaliste puisqu'elle suppose un savoir optimal (en l'occurrence sur la seigneurie), une Idée, dont l'objectivation dans un manuscrit médiéval ne saurait être que défectueuse, et que l'édition se doit de retrouver. Le problème fondamental que pose une telle édition est qu'elle se donne pour but de reconstituer un *texte parfait*, non au sens de la philologie lachmanienne de l'archétype mais en un sens positiviste de collation des faits. La question que l'on tente de résoudre est la suivante : quel texte aurait-on eu si les moines avaient rassemblé en un seul manuscrit l'ensemble des informations dont ils disposaient ? Entreprise d'autant plus curieuse dans sa réalisation concrète que par ailleurs, par le placage sur les documents d'une typologie documentaire moderne qui sépare les chartes de tout le reste, est pourtant éliminée de l'édition toute une partie de l'information (et pas la plus anodine) que les moines consignaient dans leurs manuscrits (en l'occurrence les chartes).

Une telle méthode revient à additionner trois erreurs. D'une part, elle témoigne de la confusion entre deux étapes du travail de l'historien, l'édition des documents et leur analyse, puisqu'ici l'édition, en tant qu'elle est en fait collation d'informations éparses, se fait déjà analyse. D'autre part et plus profondément, ce refus de sérier nettement ces deux étapes implique l'impossibilité de contrôler consciemment l'application aux documents médiévaux de nos catégories d'analyse, qui leur sont étrangères mais qui, parce que l'emploi que nous en faisons n'en est ainsi plus conscient, nous paraissent sourdre de ces documents mêmes (ce qui implique que nous ne pouvons plus nous interroger sur leur pertinence) : ainsi la distinction, réifiée et radicalisée par leur édition séparée, entre chartes et censiers, aboutit-elle à nous faire considérer comme médiévale une distinction entre le juridique et l'économique qui nous est propre, et ainsi à considérer les censiers comme les instruments d'une gestion économique²³. Enfin, cette méthode témoigne d'une mécompréhension de la nature des documents qui sont parvenus jusqu'à nous en ce qu'elle vise l'établissement, ou plutôt le rétablissement, du « texte initial », comme le dit bien le titre même de l'édition : l'objet, ce ne sont pas les manuscrits tels qu'ils nous ont été transmis, avec les ajouts qui témoignent de leur utilisation (et donc nous permettent de comprendre la fonction de ces manuscrits), mais « les censiers de l'abbé Hermann », c'est-à-dire tels qu'Hermann (considéré comme leur auteur – là encore une notion largement anachronique, et qui entraîne nécessairement dans cette recherche des origines dénoncée dans un autre contexte par Marc Bloch comme l'usuel péché des historiens) les aurait conçus. Or une telle tentative est par définition vouée à l'échec ; en effet, comme Ernst Pitz le rappelait déjà avec

²³Roger Sablonier vient de brillamment démontrer que, pour autant que les censiers avaient une fonction de gestion, elle relevait bien plus d'une gestion du rapport social entre le seigneur et ses tenanciers, c'est-à-dire de la gestion d'une communication, que de la seule gestion d'une relation qui serait limitée à la circulation de biens de production et de consommation : Roger SABLONIER, « Verschriftlichung und Herrschaftspraxis : urbariales Schriftgut im spätmittelalterlichen Gebrauch » in : Christel MEIER, Volker HONEMANN, Hagen KELLER, Rudolf SUNTRUP (dir.), *Pragmatische Dimensionen mittelalterlicher Schriftkultur*, München : Fink (Münstersche Mittelalter-Schriften, 79), 2002, p. 91-120.

insistance il y a maintenant longtemps de cela²⁴, la caractéristique propre d'un document d'archives, aussi tautologique que fréquemment oubliée, n'est pas (pour reprendre les trois termes analytiques proposés par Michael Clanchy²⁵) d'avoir été produit ou utilisé (conditions nécessaires mais non pas suffisantes à l'existence d'un document d'archives), mais d'avoir été conservé. Or cette conservation, pour l'essentiel, n'est pas le résultat d'un aléa²⁶ mais d'une action volontaire, c'est-à-dire porteuse d'un sens – sens qui est le seul qui soit accessible à l'historien dans la mesure où, le sens n'étant jamais que relationnel, il ne peut être perçu que lorsque l'on est en mesure de replacer un élément signifiant (en l'occurrence : un document d'archives) dans l'ensemble au sein duquel il s'inscrit (en l'occurrence : tel fonds archivistique). Si nous ne sommes plus en mesure de reconstituer « les censiers de l'abbé Hermann », ce n'est pas que nous ne puissions en rétablir le texte en supprimant, comme le fait J.K., tous les ajouts postérieurs à l'abbatiale d'Hermann²⁷ : mais c'est qu'il nous est impossible de reconstituer l'ensemble documentaire dans lequel s'inscrivaient ce texte et qui lui donnait son sens. Le seul ensemble documentaire qui nous soit accessible est celui constitué par les successeurs d'Hermann, par leurs choix de conservation dans l'ensemble des documents produits au cours de l'abbatiale de leur prédécesseur, choix qui ont donné aux documents conservés un nouveau sens²⁸, le seul que nous puissions tenter d'analyser. Et doit-on vraiment se désoler de l'incapacité structurelle de l'historien à reconstituer le sens des documents au moment de leur production, et du fait que le seul sens pour nous accessible soit celui de leur conservation ? Car après tout cette conservation n'indique rien d'autre que la valeur différentielle, supérieure, de ces documents dans la société qui s'est donné la peine de les préserver – hiérarchisation qui est pour nous un mode d'accès direct au fonctionnement de cette société.

Il paraît ainsi vain de vouloir reconstituer un document originel fictif, et l'édition ne devrait avoir d'autre objet qu'un ensemble documentaire réel, tel qu'il nous a été effectivement conservé, qu'il s'agisse d'un manuscrit (dans l'intégralité de ses parties et de ses ajouts) ou d'un chartier. Procéder ainsi est d'ailleurs le meilleur moyen de garder bien séparées ces deux étapes distinctes que sont l'édition et l'analyse – ce qui ne veut certes pas dire, comme le montre bien le travail de Wolfgang Wagner, que l'éditeur et l'analyste ne puissent être une seule et même personne : on ira même jusqu'à

²⁴Ernst PITZ, *Schrift- und Aktenwesen der städtischen Verwaltung im Mittelalter. Köln, Nürnberg, Lübeck : vergleichende Städteforschung und spätmittelalterliche Aktenkunde*, Köln : Neubner (Mitteilungen aus dem Stadtarchiv von Köln, 45), 1959.

²⁵Michael T. CLANCHY, *From Memory to Written Record. England 1066-1307*, London : Arnold, 1979.

²⁶Quoique cette dimension ne puisse être ignorée : Arnold ESCH, « Chance et hasard de transmission : le problème de la représentativité et de la déformation de la transmission historique » in : Jean-Claude SCHMITT, Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Publications de la Sorbonne (Histoire ancienne et médiévale, 66), 2002, p. 15-30.

²⁷Choix d'autant plus regrettable qu'il a par exemple pour conséquence d'exclure de l'édition des documents aussi rares qu'un compte de 1303 (c'est-à-dire l'un des plus anciens de Bavière).

²⁸Et non pas simplement un sens nouveau, purement additionnel : la conservation est productrice d'un nouveau sens qui remplace celui qu'avaient les documents lors de leur production – la conservation est toujours transformation parce que elle n'est jamais que sélective.

penser que la connaissance intime d'un document que procure seul le fait de l'avoir édité apporte à l'analyse une qualité difficile à atteindre par d'autres voies.